Voici ce que dit à ce sujet le *Bien Public* de Gand :

« Dans quel but, nous dira-t-on, cette mesure a-t-elle été prise ?

» Pour sauvegarder les intérêts d'une industrie nationale menacée par la concurrence étrangère.

» On sait, en effet, que par suite de l'ouverture de nouvelles communications avec la Belgique, les mines d'Anzin sont venues, dans ces derniers temps, enlever au bassin de Charleroi les fournitures d'une partie de nos industriels. Grâce à cet abaissement de tarifs, les charbonnages belges pourront maintenir contre l'étranger une victorieuse concurrence. »

Mais ce n'est pas seulement sur son propre territoire que le Belgique défend son industrie. Elle favorise par des abaissements de tarifs sur ses chemins de fer l'exportation de ses propres produits.

Ainsi, pour favoriser l'exportation de ses houilles en France, elle vient d'abaisser encore de 1 fr. à 1 fr. 25 ses tarifs déjà très réduits, de Charleroi pour Givet et Vireux, à destination de France, et elle a obtenu de la Compagnie du Nord français une réduction équivalente, pour le parcours sur la ligne Nord-Belge, des houilles de Liège à Givet.

Et voilà comment la Belgique, libre-échangiste, défend son industrie contre l'étranger et favorise l'exportation de ses produits.

Dans la France protectionniste, on agit d'une manière bien différente. Non seulement les administrations de l'Etat accordent à l'étranger le même traitement qu'à l'indnstrie indigène dans les adjudications de leurs fournitures de blé, de charbon, etc., mais elles spécifient dans leurs cahiers des charges que certaines de ces fournitures, comme les houilles, seront faites en charbon de Mons ou de Charleroi !

Les chemins de fer de l'Etat s'alimentent à peu près exclusivement de houilles anglaise. et des tarifs de faveur leur sont accordés par ces mêmes chemins de fer pour faire concurrence aux houilles indigènes !

Les compagnies de chemins de fer de l'Est et de l'Ouest, dont les dividendes sont garantis par l'Etat, ne brûlent que des houilles allemandes, belges et anglaises, et demandent à peine 5 0|0 de leur consommation aux houilles indigènes! Un léger abaissement des tarifs de transport des chemins de fer du Nord suffirait pour modifier complètement un état de choses aussi regrettable, au grand avantage de cette Compagnie même, des Compagnies de l'Est et de l'Ouest, des houilleres françaises et de l'intérêt public !

Que l'on compare les agissements du gouvernement belge avec le désintéressement du gouvernement français, et l'on ne sera plus surpris, dit l'*Echo du Nord*, de l'intensité de la crise qui étreint si cruellement toutes nos industries.

Nous lisons dans le *Commerce et l'Industrie* de Gand:

« A peine faisions-nous connaitre l'existence de la machine tailleuse-peigneuse, qui a causé tant de bruit dans le monde linier, qu'on en annonçait une autre en Allemagne, qui parait faire le même fonctionnement, dans les mêmes conditions économiques.

» Aujourd'hui, il nous arrive encore une autre nouvelle : ce serait l'apparition, sous peu, d'une machine — perfectionnée — tailleuse-agricole ne coûtant que 500 fr. et pouvant travailler par jour 300 à 400 kilogr. de lin en paille, dont la valeur est de 28 francs les 100 kilog.

» Le rendement serait: lin teillé, 30 1|2 °|₀.
dito peigné, 21 °|₀.

» Les échantillons de ce lin teillé à l'aide de cette machine et le même lin teillé à la main, se trouvent, dit-on, en la possession d'une personne à Gand qui est certaine du succès du nouveau système mécanique.

» On assure que, pour la qualité de lin, il n'y a pas de différence entre les deux échantillons.

» L'avenir nous dira ce qui en est de cette nouvelle invention. »

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris, 30 novembre. — La nouvelle bourrasque que nous signalions au large de l'Irlande, a traversé les Iles-Britanniques pendant la nuit ; elle se trouve ce matin près des côtes de Norwege Le barometre monte rapidement sur l'ouest de l'Europe. Le vent continue à souffler avec force du S.-O., la situation reste donc mauvaise. Une aire de fortes pressions couvre l'Espagne et l'Algérie (Laghouat 776 m|m).

La température monte partout, excepté en Autriche et sur la Baltique. Le thermomètre marquait ce matin — 12° à Moscou, 0 à Stockholm, plus 10° à Berlin, 14 à Paris, Alger et 10 à Cette.

En France, le régime des vents d'entre Sud et Ouest va continuer avec temps pluvieux et doux. A Paris, hier, la pluie a été presque continuelle.

NOUVELLES MILITAIRES

Le ministre de la guerre a définitivement arrêté le projet relatif à l'unification des soldes de l'armée.

D'après ce projet, la solde des officiers de toutes armes et des sous-officiers rengagés serait portée au tarif le plus élevé de ceux qui sont aujourd'hui en vigueur. La solde des autres sous-officiers et de tous les hommes de troupe serait ramenée au tarif de l'infanterie.

Mais il est probable que le ministre de la guerre ne déposera son projet qu'après le vote sur le Tonkin.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le prêtre qui se propose de donner des conférences scientifiques à la salle Dominique est M. l'abbé Lacouture, ancien professeur de sciences physiques et naturelles.

Des invitations, signées par huit de nos concitoyens, viennent d'être lancées : nous en avons une sous les yeux.

Elles nous apprennent que les conférences de M. l'abbé Lacouture commenceront vendredi prochain, à huit heures, et qu'elles seront exclusivement réservées aux hommes.

Les sujets successivement traités seront les théories formulées par le *Positivisme* et la *Libre-Pensée* sur l'*origine des choses*, les *générations spontanées*, l'*homme singe*, l'*homme machine*, etc.

C'était dimanche l'ouverture du temps de l'Avent. Un grand nombre de fidèles assistaient dans les différentes paroisses aux solennités célébrées à l'occasion de ce qu'un grand prédicateur appelait « une introduction grandiose » aux principales fêtes chrétiennes.

Au patronage St-Michel. — Les fêtes dramatiques du patronage St-Michel attirent, tous les quatre mois, dans la vaste salle de la rue d'Alsace un public nombreux et choisi. On est toujours sûr d'y passer, en excellente compagnie, quelques heures de bonne et franche gaieté.

Lundi encore, le programme promettait bien, et il a tenu toutes ses promesses.

Les jeunes acteurs de la section dramatique du patronage ont très prestement enlevé une œuvre de longue haleine et d'un véritable mérite littéraire, *Rêve et Réveil*, drame avec prologue en 3 actes.

Le sujet de cette composition est emprunté aux jours les plus agités de l'histoire des ducs de Florence. L'action se passe en 1375, elle est très bien conduite et d'un intérêt toujours croissant. Les caractères ont un relief et le dialogue est naturel et vivant.

On a beaucoup applaudi les jeunes gens qui ont interprété *Rêve et Soleil*. Ils se sont tous acquittés de leurs rôles avec tact, intelligence et distinction; mais les honneurs de la soirée reviennent incontestablement à MM. Schotte (Jacopo Apiano), Dufour (le duc de Florence), Wattel (Pietro Bergolini) et Cocheteux (Fabio) qui ont déployé un talent que l'on ne rencontre pas toujours chez des acteurs de profession. M. Cocheteux est inimitable dans son jeu ébourriffant, provoquant le rire chez les plus récalcitrants. Nous lui adressons, ainsi qu'à ses collaborateurs, nos plus sincères félicitations.

La partie musicale de la fête a également très bien réussi. On aime la bonne musique au patronage St-Michel, et on sait aussi la varier par d'agréables chansonnettes. MM. Loches et Lyon méritent, à ce titre, de chaleureux compliments, et nous devons associer à ces éloges M. Jean Dubar qui prête depuis de longues années son bienveillant concours à toutes les œuvres catholiques ou philantropiques.

Jeudi, une deuxième soirée aura lieu ; le programme sera le même, et nous sommes certains que les amateurs de saines distractions iront en foule au patronage que M. l'abbé Firmin dirige avec tant de zèle et de succès. G. C.

Un obit solennel sera célébré, mercredi, à neuf heures du matin, en l'église Sainte-Elisabeth pour le repos de l'âme d'un jeune soldat du corps expéditionnaire du Tonkin, décédé à Hué, le 13 septembre 1885.

Les parents des enfants morts au Tonkin sont invités à y assister.

Administration des hospices. — Par arrêté préfectoral en date du 26 novembre, M. le docteur Constant Godefroy, membre sortant de la commission administrative est maintenu dans ses fonctions jusqu'au 31 décembre 1889.

Ecole nationale des Arts Industriels. — Un arrêté ministériel daté du 23 novembre vient de décider que M. Auguste Lepoutre, député, fera partie, comme membre de droit, du conseil supérieur de l'Ecole nationale des Arts Industriels de Roubaix.

— M. Henri Vandamme, constructeur-mécanicien à Roubaix, vient de recevoir la lettre suivante du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts :

Monsieur.

Je suis informé aujourd'hui même par M. Verlais de l'offre que vous avez faite à l'Ecole Nationale des Arts Industriels de 78 pièces de mécanique pour être utilisées comme modèles.

Permettez-moi, Monsieur, de vous remercier bien vivement du nouveau témoignage d'intérêt que vous avez bien voulu ainsi donner aux élèves de cet établissement national. Ils sauront reconnaître, je n'en doute pas, les sacrifices de l'Etat et de la ville et mériter les marques d'encouragement que leur prodiguent ceux qui, comme vous, Monsieur, s'intéressent à la prospérité et à l'avenir de la nouvelle Ecole.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Ministre et par délégation.
Le sous-secrétaire d'Etat,
Signé : Edmond TURQUET.

MM. Vincenzi, Gaillard père et fils, ayant fait l'offre à l'Ecole Nationale des arts industriels d'une nouvelle mécanique Jacquart économique (système Vincenzi) et d'une plaque à la main destinées au cours de tissage, ont aussi reçu du gouvernement une lettre de remerciements.

L'épuration des eaux de l'Espierre. — L'*Echo* a reçu de MM. Temeiren, Defosse et Cie, les industriels bruxellois qui se proposent d'épurer les eaux de l'Espierre, la communication suivante à propos des expériences de jeudi dernier, dont les résultats n'avaient pas paru très concluants :

« Les eaux de l'Espierre ont généralement une couleur ardoisée; les eaux épurées qui ont passé par nos appareils, ont, dans les expériences de Tourcoing et de Roubaix, une couleur roussâtre, mais toute odeur et tout goût ont disparu, c'est le point capital. Nous n'avons jamais, ce qui serait un mythe, eu la prétention de rendre les eaux de la riviere de l'Espierre tout à fait pures et potables, mais nous pensons démontrer victorieusement que nous pouvons rendre ces eaux assez épurées pour permettre au poisson d'y vivre, et, dans tous les cas, pour pouvoir se déverser sans danger dans l'Escaut et sans empester, comme actuellement, les riverains de son parcours.

» Cette couleur roussâtre des eaux, dans nos expériences, nous étonne très fort, surtout en présence de résultats diamétralement opposés obtenus à Bruxelles sur des eaux prises à l'Espierre. »

D'un autre côté MM. Temeiren, Defosse et Cie nous ecrivent :

» Nous avons obtenu une eau sans odeur et sans saveur, mais encore assez fortement colorée ; cette coloration, qui est toute autre que celle des eaux de l'Espierre à leur état naturel provient d'un peu d'acide que perd la préparation de teinte qui se trouve dans les filtres.

» Nous comptons faire prochainement des expériences sur un ou deux millions de metres cubes dans un terrain, pres de l'Espierre, en établissant, à une échelle proportionnée, une installation telle qu'elle serait en réalité si notre systeme était admis. Nous aurons l'honneur aussi de vous communiquer les résultats des analyses que fera M. Thibeau, professeur à l'Université de Lille et celle que nous ferons faire à Bruxelles sur des échantillons d'eau mise en bouteilles par les soins obligeants des employés de la municipalité de Roubaix. »

Chronique du travail. — Une grève s'est déclarée lundi après midi chez M. Gadenne, fabricant, rue de l'Alouette. A 3 heures, les ouvriers ont délégué quatre des leurs pour demander une augmentation de salaires consistant en une élévation du prix de façon par mètre, soit 2 centimes pour les tissus à petite largeur et 3 centimes pour les tissus à grande largeur.

M. Gadenne n'ayant pas accepté ces propositions, l'un des délégués demanda qu'on signât son livret. *On ne le lui accorda pas* et *il se retira ainsi que ses* camarades. Quelques instants après, tous les ouvriers quittèrent l'etablissement.

Mardi matin, à six heures, une cinquantaine d'entre eux se sont presentés à la porte de la fabrique. M. Gadenne a reçu les même délégués que la veille. Celui dont nous avons parlé plus haut a réclamé tous les livrets signés.

Le patron a répondu qu'il lui remettait le sien, mais que pour les autres, ils les rendrait a leurs proprietaires individuellement.

Douze ouvriers sont alors venus chercher leurs livrets. 90 avaient cessé le travail : deux l'ont repris ; les autres stationnent dans la rue ou sont dans les estaminets voisins.

Une triste fin. — Nous avons encore un suicide à enregistrer. Le malheureux désespère qui a mis fin à ses jours etait un père que l'inconduite de ses filles a plongé dans la désolation.

Ce pauvre homme, nommé Jean-Baptiste Deffaux, demeurait rue de la Guinguette. Il avait trois filles qui menaient une existence peu regulière. Dans la nuit de dimanche à lundi, aucune d'elles n'était rentree au domicile paternel.

Cette vilenie acheva de contrister le père et, lundi, entre midi et une heure, il se pendait à un clou fixé au haut d'une porte du rez-de-chaussee de sa maison. Quand on s'en aperçut — vers une heure et demie. — on ne trouva plus qu'un cadavre.

Deffaux avait cinquante-neuf ans : il exerçait la profession de peigneron et était né dans les Ardennes, à Signy-l'Abbaye.

Menaces de mort.—Lundi après-midi, un ouvrier d'un établissement industriel de la rue Pellart a menacé de mort son contre-maitre, M. Deroubaix. Cet individu se nomme César Voigneur et habite rue d'Arcole, cour Lhoest. Un agent, prévenu par le concierge, est accouru et a conduit au dépôt Voigneur sur lequel on a trouvé un couteau.

Un jeune homme de dix-neuf ans, Emile D... sera poursuivi en police correctionnelle pour avoir brutalement jeté à terre un autre jeune homme qui, dans sa chute, s'est blessé assez grièvrement à la lèvre inferieure.

Quelques faits et gestes de voleurs et d'escrocs :

Il y a trois semaines, nous avons raconté le vol dont avait été victime un habitant de la rue d'Alger, M. Louis Delplanque. On lui avait enlevé des bijoux, du linge et des vêtements, le tout ayant une valeur assez considérable. L'auteur du méfait un certain Isidore Fontaine, avait pris la fuite et s'était tenu coi en Belgique durant une quinzaine de jours. Il eut ensuite la malencontreuse idée de revenir secrètement à Roubaix. fut reconnu par un agent et écroué séance tenante.

— Un boulanger, nommé D... et sa femme, sont en ce moment sous le coup d'une grave inculpation. Une enquête, que vient de terminer M. le commissaire Pouillaude, a démontré qu'ils avaient tenté d'escroquer une somme de 600 francs au détriment d'Henri Debacker, le marchand de charbons compromis dans l'affaire des vols du quai de Dunkerque. Debacker, qui est en train de purger les huit mois de prison prononcés contre lui, a éprouvé le besoin de se procurer quelques douceurs et d'améliorer sa situation.

Il s'est rappelé avoir prêté jadis aux époux D... 600 francs. Il a remis le reçu à une femme qu'il connait intimement et l'a chargée de se présenter chez le boulanger. Mais, quand elle y est allée on l'a jetée à la porte en disant qu'on ne devait rien à Debacher, sauf vingt-neuf sacs de charbon, et, ce qui aggrave le cas des epoux D..., ceux-ci ont usé d'un subterfuge pour s'emparer du reçu et l'ont détruit sous les yeux de la mandataire de Debacker.

Cette femme, ne perdant pas son sang-froid, s'est empressée de prévenir la police ; on a acquis des preuves certaines de l'existence de la dette contractée envers Debacker par les époux D..., et ces gens malhonnêtes expieront leur faute sur les bancs de la correctionnelle.

Un individu dont nous n'avons pu savoir le nom a causé beaucoup de scandale, dimanche soir, dans la rue du Pile. Il a brisé un carreau à l'estaminet Hertelet et s'est livré à maintes fredaines extravagantes qui ont éveillé l'attention de la police. Une contravention sera dressée à la charge de cet ivrogne dès que son identité sera connue.

Plus de deux cents personnes assistaient, lundi soir, à une violente querelle de ménage engagée en pleine rue du Pile, entre un ouvrier de la rue de l'Epeule et sa femme. Procès-verbal a été dressé aux deux auteurs de cette scène.

La consommation du poisson a Roubaix s'est élevée, du 20 au 30 novembre, à 32,012 kilog. Elle a atteint pendant le mois de novembre, le chiffre total de *140,000 kilog.*

Lannoy. — Samedi, vers six heures un quart du matin, un incendie a éclaté dans l'établissement de M. Parent-Montfort.

Le feu s'est déclaré dans le premier étage du séchoir au fil situé au-dessus des générateurs et attenant d'un côté au tissage de tapis et de l'autre au peignage de lin. Il s'est rapidement communiqué aux étages supérieurs dont les planchers sont à claire-voie et en peu de temps tout le séchoir était la proie des flammes.

Cependant, grâce à l'abondance de l'eau et à la présence de trois pompes qui sont arrivées presqu'aussitôt sur les lieux, on a pu, en moins d'une heure, se rendre maitre du sinistre. Le séchoir seul a été brûlé, et les pertes couvertes par une assurance à l'*Union générale du Nord* ne s'élèvent qu'à une dizaine de mille francs. Il n'y a eu aucun accident de personnes. La cause de l'incendie est inconnue ; on croit néanmoins devoir l'attribuer à la chute d'un peu de poussière de lin sur un bec *de gaz, où elle se sera enflammée.*

Cartes-prime du *Journal de Roubaix.* — Voir à la quatrième page.

TOURCOING

Il parait que le nouveau lycée de Tourcoing ne donne pas pleine satisfaction aux parents qui y ont placé leurs enfants.

Voici, en effet, ce que publie l'*Echo du Nord* sous ce titre : « *Lycée de Tourcoing* » :

« On se plaint vivement dans les familles de la durée des classes du nouveau lycée; les élèves externes passent, parait-il, onze heures par jour au lycée : le matin, on entre en classe à huit heures *pour n'en sortir qu'à midi ; le soir, la classe recommence* à une heure et se prolonge jusqu'à huit heures. Comme les élèves ont, pour la plupart, un assez long trajet à faire pour rentrer chez leurs parents, ils n'ont pas, à midi, le temps de diner, et le soir le retour à la maison se fait beaucoup trop tard et dérange toutes les habitudes. »

Expertise cadastrale. — Le Maire de la ville donne avis que le tarif des évaluations, arrêté par l'Assemblée communale, a été déposé à la Mairie par M. Baylet, inspecteur des contributions directes, le 27 novembre, et y restera pendant vingt jours.

Les intéressés peuvent en prendre connaissance, un délai de quinze jours leur étant accordé pour présenter leurs observations.

Concours de lapins. — Dimanche a eu lieu le grand concours de lapins : c'est M. Ch. Cappelle, rue Fin de la Guerre, qui a obtenu le 1er prix de la catégorie des *Lapins mâles*. Il parait, et ce n'est pas peu dire, qu'on n'a jamais vu à Tourcoing, des *Lapins* comme les *Lapins* de M. Ch. Cappelle, rue Fin de la Guerre. Que les amateurs aillent voir, ils ne regretteront pas leur dérangement.

Blanc-Seau. — Dimanche soir un petit garçon de trois ans, Emile Demay, dont les parents habitent cour Crupe, est tombé accidentellement dans un baquet d'eau bouillante qu'on avait déposé sur le sol de la cuisine et a été affreusement brûlé au dos et aux jambes.

Le médecin qui le soigne ne peut pas encore répondre de la gravité des blessures.

Bondues. — Dans la soirée de dimanche, trois ou quatre individus, prenant le sieur Louis Squedin pour un marchand de pommes de terre frites avec qui ils avaient eu une altercation quelques instants auparavant, se jetèrent sur lui, le rouèrent de coups et lui déchirèrent ses vêtements. Le battu, qui n'admet pas semblable erreur, a porté plainte contre les assaillants qui auront à répondre de leur brutalité.

LILLE

Société des Agriculteurs du Nord. — La réunion mensuelle des membres de la Société des Agriculteurs du Nord aura lieu au Grand-Hôtel de Lille, rue de la Gare, le mercredi 2 décembre 1885, à onze heures du matin. Voici l'ordre du jour de cette séance :

1° M. G. Dubar : La nouvelle machine à teiller le lin, extension de la culture du lin en France; état des travaux de la commission chargée d'étudier la situation actuelle de l'agriculture. — 2° M. Jacqmart : Observations relatives à un travail de M. Grandeau sur le prix de revient du blé, — 3° M. Roger: Préservation du bétail, le charbon et son vaccin. — 4° M. Magnin : Rapport sur les récoltes printannières de 1885, les motifs de la disette, les résultats obtenus par sa méthode. — 5° M. Jacqmart : Modifications à apporter aux concours régionaux. — 6° M. Jacqmart aîné : La situation économique de la France dans le passé et dans le présent, ses causes. — 7° M. Laurent-Mouchon : Expériences sur la culture des betteraves à sucre. — 8° Scrutin sur les candidatures de six nouveaux aspirants. — 9° Affaires diverses.

COMICE AGRICOLE
De l'arrondissement de Lille

Séance du 21 novembre 1885. — Présidence de M. HELLIN, vice-président.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, le dépouillement de la correspondance, la présentation de nouveaux membres et le scrutin favorable à l'admission de nouveaux membres, M. Butin remet de la part de M. Vallet Roger, retenu chez lui par une indisposition, un travail dans lequel l'honorable vice-président appelle l'attention de ses collègues sur le *desiderata* de l'agriculture ; il pense que le comice doit appeler l'attention de ses représentants à la Chambre des députés sur les différents points qu'il signale et qu'il doit, après une étude sérieuse, leur transmettre sa manière de voir sur les questions des sucres et du vinage, sur l'introduction du mais, mélasses, etc., des bestiaux, des viandes abattues, sur l'importation des céréales de toutes nature.

La note de M. Vallet-Roger répond fort à propos aux demandes qui sont faites par nos députés. En raison de l'urgence, le Comice, après avoir émis une opinion favorable à toutes les solutions proposées par M. Vallet-Roger, décide : 1° qu'une copie en sera immédiatement adressée à nos représentants à Paris ; 2° qu'une commission sera nommée le même jour pour étudier les différents problèmes soulevés.

Comme ces problèmes intéressent la culture et l'industrie agricole, cette commission sera mixte et comprendra des cultivateurs et des distillateurs.

Sur la proposition du président, sont nommés, pour en faire partie, MM. Hellin, Vallet-Roger, Butin, Desrousseaux, Leperq, Mélisse, Peucelle, Rousselle, Brabant-Delbart, Collette, Droulers, Gruyelle et Lainé.

Tribunal correctionnel de Lille

Le 29 octobre, raconte un de nos confrères, M. Lemaire, médecin à Willems, avait à sa table une douzaine de convives, tous gros bonnets de la commune et des communes voisines. Il parait que l'amphytrion traite bien, a une excellente cave et qu'il est heureux quand on fait honneur à ses vins. Il a dû être content, car il n'était plus de 10 heures du soir quand on se retira pour se rendre à l'estaminet dit *de la Commune*, parce que le Conseil municipal y tient ses séances. On y resta jusqu'à 2 heures du matin, puis on continua à l'estaminet Méplom. Tout naturellement les têtes étaient échauffées bien avant qu'on arrivât à ce dernier estaminet.

Parmi les convives, se trouvait un riche et gros cultivateur, M. Charles Mullier, d'Hem, qui, paraît-il, a des griefs contre M. Bouchery, maire de Sailly, cultivateur, brasseur et conseiller général du canton de Lannoy.

Mullier l'a mis sur le tapis, dans l'estaminet de l'Hôtel-de-Ville, à Willems, et a tenu, sur son compte, des propos de nature à porter atteinte à son crédit.

L'affaire est venue aux oreilles de M. Bouchery qui a fait un procès en diffamation à Mullier.

Il demandait 10.000 fr. de dommages-intérêts.

17 témoins, parmi lesquels le médecin et tous ses convivent, confirment tous l'exactitude des propos tenus par Mullier.

Me Boyer-Chamard présente la défense du prévenu.

Me Werquin, plaide pour M. Bouchery.

Mullier est condamné à 50 fr. d'amende et 100 fr. de dommages-intérets.

— Voilà 24 ans que les époux Hostyn, de Roubaix, sont mariés. Le ménage a toujours été un modèle. Or le pere Hostyn a pris un peu l'habitude de boire. Depuis quelque temps les querelles deviennent très fréquentes. On allait même jusqu'à s'empoigner. Le 3 novembre, la scène a pris de grandes proportions. La mère Hostyn a été abimée. Elle s'est exprimée en ces termes devant le tribunal :

— Hostyn est rentré. Le voyant dans un état d'avoir beaucoup bu, au point que sa langue ne voulait plus marcher ni ses jambes, je lui dis : Il n'y a pas de bon sens de s'arranger de la sorte... J'ai eu tort, mais c'était trop tard.

— Vous trouvez, madame ; eh bien, j'vas vous arranger aussi de la sorte...

Aussitôt dit, aussitôt fait. Il me flanque des claques, des coups... (Rires dans l'auditoire).

— P. Hostyn (pleurant) Pauline, ma Pauline, dire des choses pareilles... Je l'ai tant aimée... (Hilarité).

— Pour ça, M. le juge, oui, il m'a toujours beaucoup aimé et la preuve...

M. le président. — Il vous a giflée ce soir là. (Rires).

— Oui ! mais je n'aurais pas dû lui dire qu'il avait trop...

— Oui ! c'est vrai, ma Pauline, il ne fallait pas dire que j'étais saoûl, O ma Pauline chérie !

— Vous voyez, M. le juge. Il ne le fera plus...? n'est-ce pas, mon petit ?

— Non, ma Pauline !

— Quel cœur d'or !

— Et le tien, ma Pauline, est de diamant. (L'auditoire se tord. Les magistrats peuvent à peine garder leur sérieux.)

Cependant ils ne sont pas désarmés et condamnent Hostyn à 8 jours de prison.

En entendant sa condamnation, il se met à pleurer de plus belle en quittant la salle d'audience.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

Il a cent fois raison votre correspondant de Wasquehal quand il réclame pour les voyageurs un abri aux stations des trains tramways,

Il n'est pas permis de laisser ainsi les voyageurs livrés à toutes les intempéries de l'hiver, exposés, comme le disait très justement la pauvre femme, *a y attraper le coup de la mort.*

Pendant la bonne saison, il n'y avait pas grand dommage, un soleil un peu chaud c'est bien génant, mais ça ne tue pas. Maintenant voici l'hiver, il est urgent d'agir autant dans l'intérêt de la Compagnie que dans l'intérêt de la santé publique.

Si la Compagnie veut conserver sa clientèle des petits-trains, il faut qu'elle leur donne un abri ; — non pas la chambre confortable et chauffée des grandes gares, mais un abri, si modeste qu'il soit, au moins la barraque en planches proposée par le débitant de Wasquehal, ce qui, certes, ne ruinerait pas la compagnie.

Je préfererais pourtant le moyen suivant qui lui coûterait encore moins, et aurait surtout l'avantage d'une installation facile et rapide, ce qui est important, vu l'époque où nous sommes.

J'ai vu, l'an dernier, en Belgique, installer une ligne nouvelle, et l'exploiter immédiatement, avant toute construction de gare ; la Compagnie planta tout simplement, le long de la ligne, un vieux wagon qui desservit fort bien les habitants de la localité, pendant les six mois nécessaires à l'érection de la gare définitive.

Que la Compagnie du Nord prenne dans ses dépôts six vieux wagons et dans 24 heures les stations de Fives, du Lion-d'Or, de Rougebarre, de Wasquehal, de l'Allumette et du Boulevard d'Halluin pourront recevoir dans ces abris les voyageurs satisfaits.

Agréez, etc. L. H.

PETITE CORRESPONDANCE

M. Léon Legrand. — Le marchand de moules arrêté rue Watt, se nomme Léon *Degrand*, et non Legrand.

NORD

Bouchain. — *Incendie.* — Hier, vers huit heures et demie du soir, un violent incendie à éclate à Bouchain, dans l'usine à huile de M. Lamour. Tous les magasins étaient remplis d'huile, tourteaux et graines ; on n'a pu que préserver le bureau et la maison d'habitation. Les pertes sont importantes.

Dunkerque. — Voici sur la tempête de samedi, des details empruntés à un journal de Dunkerque :

« Le trois-mâts américain *Mizpah*, capitaine Beltz (de Yarmouth), allant de Philadelphie à Dunkerque, avec un chargement d'environ 5.000 barils de petrole, se trouvait mouillé, samedi matin, par le travers de Mardick. Ce navire souffrait beaucoup des vents S.-S.-O. soufflant en tempête; dans le plus fort de la tourmente, son guindeau se cassa et il perdit une ancre. Le capitaine voyant qu'il était impossible de résister au mauvais temps, fit mettre les pavillons de détresse. Vers 11 heures, les signaux furent aperçus par la corvette des pilotes n° 4, qui se dirigea aussitôt vers le navire en danger ; elle reussit à recueillir les 14 hommes composant l'équipage et les ramena au port, où ils sont arrivés à 3 heures 1|2; la corvette a perdu une de ses embarcations en faisant le sauvetage.

» A l'endroit où le trois-mâts a été abandonnée, l'eau n'est pas bien profonde et on craint qu'il ne talonne à mer basse. Le capitaine et son équipage ont dû se rendre à bord du navire avec un remorqueur accompagné de deux canots lamaneurs, à la marée de dimanche matin, c'est-à-dire vers cinq heures. Ils auront à statuer sur les mesures à prendre pour le sauvetage du navire et de la cargaison.

» Samedi, vers une heure de l'après-midi, notre population maritime était mise en émoi par le canon d'alarme, signalant un navire en détresse. Quelques instants après, le canot de sauvetage, monté par 12 hommes sous le commandement du patron Bommelaire quittait le port à la remorque du *Progrès*. Voici ce dont il s'agissait : La goëlette anglaise *Golden Sheaf*, capitaine Hoult, venant de Londres avec un chargement de brai, se trouvait au mouillage à environ deux milles au large attendant la pleine mer pour effectuer son entrée au port, lorsque, vers midi, moment où la tempête était dans toute sa fureur, la chaine retenant l'ancre cassa ; le capitaine fit aussitôt mouiller la seconde ancre.

» Le vent soufflant toujours par rafales fit chasser le navire sur cette deuxième ancre et alla dériver sur les « bragues ». Le capitaine, prévoyant une perte, fit immédiatement mettre le pavillon en berne. Au moment où le canot de sauvetage arrivait près de la goëlette, l'équipage venait d'être recueilli par le bateau-pilote n° 2 ; il se composait de neuf personnes, y compris la femme du capitaine. Apres avoir talonné quelque temps, le *Golden Sheaf* coula presqu'aussitôt. On prend des dispositions pour tenter le sauvetage.

A peine le *Susan Gray* (canot de sauvetage) avait-il quitté les flancs de la goëlette anglaise qu'un brick français, le *Claudine et Paul* l'appelait à son secours ; ce navire, mouillé près du *Bray Banr*, venait de casser sa chaine et menaçait de partir à la dérive. Sept hommes du canot de sauvetage monterent à son bord et réussirent à donner la remorque au Marine, qui arriva au port avec le navire vers cinq heures, sans autres incidents.

» Au même moment le *Dunkerquois* rentrait au port avec la goëlette française *Marie-Alice*, venant d'Espagne avec figues ; l'équipage, tenu continuellement en veille par les mauvais temps, était épuisé de fatigue, il ne parvint pas à virer les chaines à bord ; celles-ci furent abandonnées, mais on y plaça des orins, ce qui permettra de les sauver. La *Marie-Slice* avait à bord un homme qui s'était blessé en tombant de la mâture, il y a une dizaine de jours. »

PAS-DE-CALAIS

Montreuil.— *Un horrible drame.* — Un crime épouvantable vient d'être découvert à Campagne-lès-Hesdin. Dans la nuit de samedi à dimanche,

---

FEUILLETON DU 2 DÉCEMBRE. N° 7

LE

LIEUTENANT BONNET

PREMIÈRE PARTIE

V

— Et à danser, continua sa femme.

— La Bourgogne vivait heureuse, déclama Drapier d'un ton mélo-dramatique, c'est-à-dire — continua-t-il simplement — qu'il y a vingt-cinq ans, un brave homme de juge au tribunal de La Feuillade était le mari d'une brave femme, — madame Amilhau, que tu viens de voir ; ils avaient une belle fille à marier, mais comme dans la chanson, sans un sou à lui donner. Cette pauvreté n'effraya pas un jeune propriétaire du pays, M. Dorat qui, en terres, vignes, bois, prés et en maisons, — celle où nous venons de passer la soirée lui appartenait, — jouissait d'une vingtaine de mille francs de rente. Séduit par la grâce et la beauté de mademoiselle Amilhau, il demanda sa main ; il fut accepté avec enthousiasme et par la jeune fille et par les parents, je n'ai pas besoin de le dire, n'est-ce pas? Ce Dorat, fils de bourgeois issus de paysans n'avait pas reçu de ses ancêtres que des rentes ; ils lui avaient transmis aussi une forte dose de prudence et de calcul. S'il voulait bien, entrainé par l'amour, épouser une fille sans dot, c'était en prenant des précautions pour que sa fortune ne se trouvât jamais compromise. De bons notaires arrangèrent un bon contrat de mariage en conséquence, sans que le juge pût défendre les intérêts de sa fille qui, en réalité, n'en avait point à ce moment puisqu'elle n'apportait rien. Ce serait à elle de se faire donner plus tard par testament ce que son contrat de mariage ne lui donnait point. Il est probable qu'elle eût réussi, aimable et intelligente comme elle l'était, si le temps l'eût permis.

Mais il y avait à peine un an qu'il était marié, que M. Dorat fut emporté par une maladie inflammatoire si violente et si rapide qu'il ne put pas faire de testament. Il laissait pour unique héritière sa fille, Julienne Dorat, âgée de deux mois.

Voilà donc madame Dorat sans un sou.

— Elle avait au moins la jouissance de la fortune de sa fille, interrompit Bonnet.

— Parfaitement ; je vois que tu connais la loi ; nous alons voir maintenant si tu la connais dans ses finesses et ses exceptions.

— Cela non, bien sûr.

— Attends un peu. *Bien que tu aies fait connaissance de la mère de* Julienne et d'Agnès aujourd'hui seulement, tu as dû la juger pour ce qu'elle est réellement : une bonne femme, au caractère facile, faible d'esprit et plus faible encore de cœur; de plus à ce moment elle était de complexion sentimentale et amoureuse, n'ayant pas eu le temps d'user son besoin d'aimer dans un mariage qui avait peu duré, — une simple lune de miel. Deux ans après la mort de son mari, elle rencontra un capitaine de cuirassiers qui appartenait au même type que notre lieutenant-colonel — la prestance — avec l'auréole du casque en plus et de la particule : M. de Bosmoreau, Il n'eut qu'à paraitre : « En avant » ; elle fut vaincue, et d'autant plus facilement que sa tête n'était pas très solide. Une jeune veuve, vingt mille francs de rente pendant quinze ans, il y avait de quoi allumer M. de Bosmoreau, qui approchait de la quarantaine et était ruiné depuis longtemps, ruiné à plat. On marcha vite au mariage, d'un même pas, le cuirassier et la veuve. Tu ne m'interromps pas.

— Pourquoi?

— Puisque tu connais la loi.

— Je ne vois rien dans la loi qui soit contraire à ce que tu racontes.

— Cela prouve que tu connais la loi comme la connaissaient le capitaine et la jeune veuve, et comme je la connaissais moi-même avant qu'on m'eût raconté cette histoire. Les voilà donc au moment du mariage ; c'est alors qu'éclate une bombe: embusquée dans un article du Code, il y a une petite phrase à l'air innocent qui dit que la jouissance de la fortune des enfants cesse à l'égard de la mère dans le cas d'un second mariage. Mais ils sont si avancés qu'ils n'osent ni l'un ni l'autre reculer : la veuve aime son beau cuirassier, M. de Bosmoreau est chevaleresque quand la peur du ridicule le pousse, le mariage se fait et madame de Bosmoreau n'a plus pour vivre que la pension que lui alloue le conseil de famille de Julienne et qui doit servir à l'éducation de celle ci. Tu comprends que si largement qu'ait été établie cette pension, elle n'a pas absorbé les revenus de la jeune fille ; la part non dépensée a été placée tous les ans et c'est ainsi que sa fortune qui n'était que d'une vingtaine de mille francs de rente à la mort de son père, s'élève aujourd'hui à trente ou trente-cinq mille. Ça été seulement lorsqu'elle a accompli ses dix-huit ans qu'a commencé l'agréable existence dont tu as eu un échantillon ce soir. Jusque-là on avait vécu petitement, dans les villes où le capitaine passé chef d'escadron, avait tenu garnison. Maitresse de sa fortune, Julienne a voulu dépenser ses revenus au profit des siens et l'on est revenu à La Feuillade ; malheureusement, le cuirassier n'a pas joui de cette bonne aubaine, il est mort quelque temps après.

— Pas de chance.

— Maintenant, tu vois que j'avais raison de te prévenir que c'était Julienne qui avait le sac. Cependant tu dois savoir au cas où la belle Agnès t'aurait séduit...

— Mais personne ne m'a séduit, je n'ai jamais pensé à me marier, le mariage n'est pas dans mes idées de soldat.

— ... Enfin, tu dois savoir que la belle Agnès n'est cependant pas une misérable, car Julienne lui donne une dot de 100,000 francs

— La brave fille.

Elle l'aime beaucoup; elle a joué à la sœur ainée avec elle, à la maman, elle l'a élevée, instruite, et elle peut d'autant moins la lâcher maintenant que la mère, pour certaines raisons, ne compte pas.

— Enfin, il y a bien des sœurs qui n'en feraient pas autant.

— Possible; pour moi je t'avoue que je ne m'extasie pas devant les gens généreux; s'ils le sont, c'est qu'il y trouvent leur plaisir.

En causant ainsi, ils étaient arrivés sur le Cours où la musique avait joué; bien entendu, à cette heure avancée il était désert, mais non silencieux comme les rues qu'ils avaient suivies : de loin on entendait des éclats de voix et sur le sable des allées s'abattaient des nappes de lumière qui jaillissaient de la salle dans laquelle avait eu lieu la réunion.

— Tout le monde n'est pas encore parti, dit Bonnet.

Une voix chanta :

Ah ! que Venise est belle !

— Ça, dit Drapier, c'est le capitaine Roussel qui chante les romances de 1830.

En même temps, une autre voix chanta :

Porteur d'eau bien en colère
S'en fut chez le commissaire :
— Qu'est-ce qui paiera ma voie d'eau
Ah reginguette
Qu'est-ce qui paiera ma voix d'eau
Ah réguinguau

— Celui-là, dit Drapier, c'est le major Montariol ; le capitaine est sentimental, le major est rigolo ; ils se répondent ainsi comme les bergers des idylles.

Ils s'étaient arrêtés pour regarder les fenêtres. Deux bourgeois portant leur sac de nuit à la main et allant prendre le chemin de fer passèrent devant eux; il y en eut un qui leva la tête vers les fenêtres.

— Si c'est possible, murmura-t-il.

VI

A midi, Bonnet sonnait à la porte du colonel, reconnaissable entre toutes par la guérite qui la flanquait en obstruant le trottoir.

Le colonel était sorti, mais il avait dit qu'il rentrerait bientôt et que les personnes qui se présenteraient pouvaient l'attendre.

On fit entrer Bonnet dans une pièce du rez-de-chaussée, une sorte de bureau ou de cabinet de travail encombré de dessins, paperasses, de cartes, et pour passer le temps il alla machinalement regarder par une fenêtre qui donnait sur un petit jardin ou plutôt sur une cour intérieure au centre de laquelle était planté un arbre, avec, çà et là, quelques arbustes courant au pied des murs ; les deux battants de cette fenêtre étaient ouverts, mais un stores en jonc était baissé et le bureau se trouvait dans l'ombre.

Il y avait quelques minutes que Bonnet était là lorsqu'il vit entrer dans la cour un enfant de six à sept ans suivi d'un animal aux formes sveltes, aux beaux yeux doux qui eût peut-être étonné un simple Français, mais qu'un Africain comme lui devait reconnaître tout de suite pour une gazelle.

Aussi, ce ne fut-il point à l'animal qu'il prêta attention, ce fut à l'enfant : le petit Daniel, assurément le fils du colonel, un joli gamin maigriot, délicat avec de longs cheveux blonds bouclant sur les épaules et des yeux bleus presque aussi doux, presque aussi beaux que ceux de la gazelle, mais plus vifs, plus pétillants, toujours en mouvement; il était coiffé d'un képi à galons d'or et, suspendu à un ceinturon, il portait un sabre de fer-blanc. Il s'assit au pied de l'arbre et pendant quelques instants, il joua avec la gazelle, mais il en eut bientôt asez, alors il appela :

— Leplu.

Une voix répondit :

— Voilà, monsieur Daniel, voilà.

Un sapeur, un rengagé, entra dans la cour, les mains dans le rang, les pieds en équerre.

— Qu'est-ce qu'il y a, qu'est ce qu'il y a, monsieur Daniel ?

— Tu vas conter la Bérézina.

(*A suivre*) HECTOR MALOT.